

DOSSIER DE PRESSE



Plan de soutien à l'animation commerciale



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse



1. Plan de soutien à l'animation commerciale

À l'issue du Plan de relance de l'activité commerciale mis en place entre le 01/09/2020 et le 31/03/2022 pour soutenir le tissu commercial et artisanal du territoire communautaire en pleine pandémie de la COVID-19, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) a décidé de continuer d'accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain marqué par une poussée inflationniste.

La CCARM a donc instauré un Plan de soutien à l'animation commerciale qui aura permis de promouvoir le dispositif Chèque Cadeau la Pointe (CCLP) auprès des particuliers, d'en renouveler l'identité visuelle, de générer du flux et du chiffre d'affaires au profit des commerces adhérents.

Consciente des difficultés économiques encore rencontrées par les commerçants et artisans, la CCARM a décidé en juin 2023, puis en juin 2024, de maintenir le Plan de soutien à l'animation commerciale pour la période comprise entre le 01/07/2023 et le 31/12/2024, en validant le principe d'une reconduction annuelle jusqu'en 2026.

Sur la base de ce principe, le Conseil de Communauté réuni en séance le 29/10/2024 a approuvé la poursuite du Plan de soutien à l'animation commerciale pour l'année 2025.

Doté d'une enveloppe de 70 000,00 €, le Plan de soutien à l'animation commerciale 2025 s'inscrit dans la continuité de celui en cours, en faisant de la promotion des adhérents une priorité.

2. Refonte du site internet du CCLP

Le renouvellement de l'identité visuelle du CCLP aura permis d'insuffler une nouvelle dynamique en le rendant plus attractif. Cette démarche de modernisation du dispositif engagée dans le cadre du Plan de soutien à l'animation commerciale 2022-2023 s'est poursuivie avec la refonte du [site internet du CCLP](#).



Réalisé par la société GRAPHIK IMPACT, le nouveau [site internet du CCLP](#), disponible depuis le 17/01/2024, permet de retrouver :

- toute l'information utile et pratique sur le CCLP ;
- l'ensemble des commerçants adhérents ;
- l'actualité commerciale du territoire communautaire ;
- les animations commerciales proposées par le CCLP, l'ACAG et l'UCAR.

Aussi, les particuliers et les professionnels peuvent dorénavant commander leurs CCLP en ligne.

La refonte du site internet du CCLP aura été l'action pilier du Plan de soutien à l'animation commerciale 2023-2024.

3. Développement des réseaux sociaux du CCLP

Parallèlement à la refonte du [site internet](#), la gestion des réseaux sociaux du CCLP, [Facebook](#), [Instagram](#) et [Linkedin](#), a été confiée à la société ÉLIORAA depuis le 01/01/2024.

Cette mission de Community Management Collaboratif a pour objectif la création de contenu permettant de faire la promotion des commerces ayant adhéré au dispositif CCLP. Des jeux-concours sont également proposés aux abonnés.

Les réseaux sociaux du CCLP sont alimentés chaque semaine par plusieurs publications et stories comptabilisant des milliers de vues.



4 557 vues

138 likes

50 partages

84 clics vers le site internet du CCLP



2 099 vues

178 likes

25 partages

121 clics vers le site internet du CCLP

4. Action "Vos Achats Remboursés"

Du 09/12/2024 au 31/12/2024, les clients majeurs des commerces adhérents du dispositif CCLP pourront participer à cette opération à compter d'un achat d'un montant minimum de 10,00 €.

Pour ce faire, il leur faudra compléter un bulletin de participation dématérialisé en flashant un QR Code dans les commerces partenaires ou en se rendant directement sur le site internet du CCLP.

Le bulletin de participation dématérialisé devra impérativement, sous peine de nullité, comporter les informations suivantes :

- Nom et prénom du participant ;
- Coordonnées du participant (*téléphone et courriel*) ;
- Date et montant des achats réalisés ;
- Nom de l'enseigne dans laquelle les achats ont été réalisés.

À l'issue de l'opération, un tirage au sort parmi les bulletins dématérialisés réceptionnés sera réalisé sous dizaine.

Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de paiement (*facture / ticket de caisse*), les clients tirés au sort se verront rembourser leurs achats en CCLP dans la limite de 50,00 €. Ceux-ci seront valables jusqu'au 31/12/2025.

Au total, le budget de CCLP à gagner est de 2 000,00 €.

Les principaux objectifs de cette action, qui sera la dernière du Plan de soutien à l'animation commerciale 2023-2024, sont de :

- Continuer à faire connaître le CCLP auprès des particuliers ;
- Générer du flux et du chiffre d'affaires pour les commerces partenaires du CCLP ;
- Fidéliser la clientèle des commerces adhérents du CCLP ;
- Contribuer à l'animation commerciale du territoire communautaire ;
- Promouvoir le nouveau site internet du CCLP.

Vos achats Remboursés

EN CHÈQUES CADEAUX LA POINTE

DU 09 AU 31 DÉCEMBRE 2024

+ DE 2 000 €
DE CCLP À GAGNER !

Pour participer, flashez le QR Code et remplissez un bulletin en ligne. Plus d'infos sur www.chequecadeaulapointe.com

Commerçants Givetois
Mairie de Givès
Logo of a local business

5. Contacts



Avenir Commercial et Artisanal Givetois

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : animation@chequecadeaulapointe.com



Communauté de Communes

ARDENNE rives de meuse

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com